

seau et les importants établissements industriels des environs.

La circulation des piétons sur cette chaussée présente certaines difficultés surtout pendant l'hiver et a déjà donné lieu à plusieurs réclamations. Pour remédier à cette situation, le Conseil municipal demande que le département exécute un trottoir en terre de 1<sup>m</sup> 20 de largeur, sur un côté de ce chemin, avec bordure en gros pavés, sans caniveau pour le ruissellement.

La Commune de Repé prend l'engagement de contribuer pour moitié dans la dépense par prélevement sur les disponibilités budgétaires.

Fait & délibéré les jours mois & an sus dits

A. Lefrançois  
 J. Goussier  
 H. Piquet  
 J. Prouvenance  
 H. Patry  
 J. Coupez  
 G. Peneaux  
 H. Vanpary  
 H. Piquet  
 M. Jouque  
 Dupont  
 Radey  
 J. Gascoux

### Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la séance dimanche prochain 2 Décembre à 8 heures 1/2 du matin pour la session ordinaire de novembre

#### Ordre du Jour :

1. Divers et correspondance
2. Dépassement de la Gare de Port-Rousseau
3. Chemins ruraux reconnus ; Entretien
4. Réparation de Port-Rousseau
5. Fournitures scolaires 1924
6. Révision des listes électorales ; Délégués
7. Républicains pour 1924
8. Demande de subside d'incorporation
9. Assistance aux vieillards
10. " aux familles nombreuses
11. " aux femmes en couches

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront

ensuite le même jour & au même lieu à 11h 30 pour la nomination de 9 délégués & de 2 suppléants pour l'élection des dix Sénateurs.



M. le Maire, le 25 Novembre 1923

Le Maire

*[Signature]*

## Session ordinaire de Novembre

### Séance du 2 Décembre 1923

L'an mil neuf cent vingt-trois, le deux décembre, à 8h du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fugier, Maire, pour la session ordinaire de Novembre.

Présents : M. M. Fugier, Gendron, Curbel, Dubronneau, Dupont, Godet, Dupont, Redon, Peneau, Saupin, Garon, Brocstard, Solgrain, Le Lamer, Fauquet, Bojui, Dujest E. Patry, et Urbain F.

Absents : M. M. Sauvete, Urbain J. et Félisque

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Urbain F. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés. Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Assistance aux  
Vieillards.

M. le Maire expose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards, aux infirmes & aux incurables, lesquelles ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Darvit :

- 1. Solgrain Marguerite veuve Choimet à Crestemauve, admise à 9 francs par mois;
- 2. Lacroix Anne Marie, rue de Calvaire, enfant âgée de 13 ans, non admise, ne remplit pas les conditions pour bénéficier de la loi du 14 juillet 1905; malade mais non



infirmes.

3<sup>e</sup> Ordronneau Henri-Lois, rue Nationale 120, admis à 9 francs.

4<sup>e</sup> Allain Charles, rue Chiers, admis, à 10 francs, peut se livrer à quelques menus travaux.

5<sup>e</sup> M<sup>lle</sup> Joseph, résidant à Ouziers, domiciliée à Rézé, admise à 10<sup>+</sup>

Le point de départ du paiement des allocations est fixé au 1<sup>er</sup> décembre.

Assistance aux familles nombreuses.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil les demandes d'assistance aux familles nombreuses.

Favori:

1<sup>er</sup> Fradet Charles, au Moulin Blanc, 4 enfants en bas âge, admis pour 1 allocation.

2<sup>e</sup> Mme M<sup>lle</sup> Gallard née Guerin, à Northouze, 3 enfants en bas âge, admise pour 2 allocations.

Assistance aux femmes en couches

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux femmes en couches.

Favori:

1<sup>re</sup> Mme Colin née Billy - 86 rue Sadi-Carnot, non admise, le 1<sup>er</sup> enfant.

2<sup>e</sup> Mme Chevreu née Guédon, rue de la Sire, non admise, le 1<sup>er</sup> enfant.

3<sup>e</sup> M<sup>lle</sup> Chaurin née Chezé, non admise, le 1<sup>er</sup> enfant.

4<sup>e</sup> Mme Augibaud, née Yon, au Poit ou Pôlé, admise.

5<sup>e</sup> Mme Davouan née Plessis, à la Nouvrière, non admise.

6<sup>e</sup> Mme Jamain née Clouet, au Chêne-Creux, non admise, 1<sup>er</sup> enfant.

Répartiteurs pour 1924  
Liste de présentation.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux ont à dresser dans leur session ordinaire de novembre, une liste double sur laquelle seront choisis les répartiteurs qui devront fonctionner pour l'année 1924, divisée en 2 parties, comprises

Ann. 6. 2. 24

chacun de  
 1<sup>o</sup> 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune et y résidant.

2<sup>o</sup> 4 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie et résidant hors commune

Le Conseil désigne:  
 1<sup>re</sup> partie

Répartiteurs titulaires

de la commune

- 1<sup>o</sup> Marchais Jean Prosper - entrepreneur Bourg
- 2<sup>o</sup> Soulas Felix - ancien loucher - Crentenoull
- 3<sup>o</sup> Héroux Eugène - et épiciers - Mouluis
- 4<sup>o</sup> Penlanc Ferdinand - cultivateur - Chapelle
- 5<sup>o</sup> Héraud Louis - teneur de livres - Chausse
- 6<sup>o</sup> Huet Joseph - propriétaire - St-Lande

hors la commune

- 1<sup>o</sup> Bauchard Jean - commerçant - Sorinières
- 2<sup>o</sup> Babuand Adolphe - cultivateur - Vertou
- 3<sup>o</sup> Aubin Jean - conte-maître - Chantenay
- 4<sup>o</sup> Moreau Clair - proprié - rde chm. Nantes

2<sup>e</sup> partie

Répartiteurs suppléants

de la Commune

- 1<sup>o</sup> Braud Jules - sabotier - Bourg
- 2<sup>o</sup> Bouyer Jean Marie - cultivateur - Crentenoull
- 3<sup>o</sup> Solgrain Alfred - capitaine - Haute-Ste
- 4<sup>o</sup> Ruffe René - commerçant - rue Mac-Thomas
- 5<sup>o</sup> Hamon François fils - cultivateur - Rayon
- 6<sup>o</sup> Brejean Pierre - teneur - Chausse

hors la commune

- 1<sup>o</sup> Corbiveau Jean Vte - cultivateur - Bourguenais-les-Bains
- 2<sup>o</sup> Aubin Jean Vte - - - - -
- 3<sup>o</sup> Lefière Joseph - emp<sup>l</sup> de com<sup>m</sup> - Nantes
- 4<sup>o</sup> Redor Michel - proprié - - -

Révision de la liste  
 électorale en 1924  
 Désignation des délégués

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de la loi en vigueur, les Conseils municipaux doivent dans leur session ordinaire de Novembre désigner leurs délégués pour les représenter au sein des Commissions chargées de dresser le tableau rectificatif de la liste électorale, et de juger les réclamations.

1  
 novembre 1924



Le Conseil désigne :

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> René Lorrain pour faire partie de la commission chargée de dresser le tableau rectificatif.

2<sup>o</sup> M. M. François Pencau et Francis Solgrain pour faire partie de la commission chargée de statuer sur les demandes en inscriptions ou en radiations.

Conseil des Prud'hommes

Délégués pour la révision de la liste électorale.

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien conformément à l'art 10 de la loi du 27 mars 1907 désigner les délégués chargés de la révision des listes électorales du Conseil des Prud'hommes

L'Assemblée nomme :

- 1<sup>o</sup> Electeur nommé : Bonhomme Armand peintre 18<sup>d</sup> Lande.
- 2<sup>o</sup> - employé : Saupin Henri employé de commerce Landraue
- 3<sup>o</sup> - patron : Grippon Julien m<sup>tr</sup> entrepreneur rue Sadi-Carnot

Tribunal et Chambre de Commerce  
Désignation des délégués pour la révision des listes électorales

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de l'art 3 de la loi du 7 Décembre 1883 et des articles 1 et 2 de la loi du 19 février 1908, la révision des listes électorales pour le Tribunal et la Chambre de Commerce doit avoir lieu dans la première quinzaine de Septembre par une commission composée du maire assisté de 2 Conseillers municipaux désignés par le conseil

L'Assemblée nomme M. M. Gurbel & Bojir Joseph pour faire partie de la dite commission.

Demande de sursis d'incorporation

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de sursis d'incorporation formée par le jeune Rio élève mécanicien & faisant partie de la classe 1924, pour continuer ses études

renvoyé à 3 ans

Demandes d'allocation militaire

Monsieur le Maire dépose sur le bureau 3 demandes d'allocation militaire

Le conseil examine les demandes et donne un avis favorable à celles de M<sup>r</sup> Erbaud Jean François à la Grand'haie & de Perrier Jégy marié au Port au Blé. il donne un avis très favorable à la demande de la Veuve Morin veuve Brostard, à Grentemoult.

Legs  
Baillevaire - Morisseau  
Acceptation

M. le Maire communique au conseil le don relatif au legs Veilvaire Morisseau fait en faveur de la commune de Ruffe, à charge par celle-ci de l'entretien du tombeau de la testatrice.

Après en avoir délibéré le conseil donne son entière acceptation à ce legs

Electricité  
Pétition des habitants  
de la Petite-Lande, du Chalotier  
et du Champ du Calvaire

Le Conseil municipal prend en considération les pétitions des habitants de la Petite-Lande, du Chalotier & de la rue du Calvaire au sujet de l'extension de l'électricité ou de l'éclairage au gaz.

Demande de  
M. Bloyard -

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. Jean Bloyard entrepreneur de travaux publics à Pont Rousseau, dans laquelle celui-ci demande l'autorisation d'exploiter une parcelle de terrain communal située dans les Pogaux, pour l'ouverture d'une carrière.

Le Conseil avant de se prononcer tant sur la durée que sur les conditions à fixer pour cette concession décide de faire examiner la question par la commission des Travaux Publics.

Comité Manceyrol

Le Conseil municipal vote une subvention de cent francs au Comité qui s'est formé à Frossy pour élever par souscription, sur la place principale de cette commune, un monument à la mémoire de l'aviateur Alexis Manceyrol.

Le montant de la souscription communale sera prélevé sur les ressources disponibles de la Commune.

Acquisition de terrain  
par voie d'alignement

Monsieur le Maire fait connaître au conseil que M. Chézy réclame le prix de 2.25 le m<sup>2</sup> pour le terrain qui lui a été cédé à la commune par suite de l'alignement qui lui a été donné.

Le conseil municipal accepte le prix demandé, s'il résulte que la commune aura à payer au propriétaire, pour l'usage de la somme de 67.50, qui sera prélevé sur le crédit de la voirie urbaine, le conseil demande la dispense de purge des hypothèques.



Primes à la Natalité

Année le 6-1-24

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet relative à la prime à la Natalité, et entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur cette question, décide d'allouer une prime de 100 francs à aux mères de familles de Nationalité française qui ont au moins 3 enfants vivants lorsqu'il en naît un nouveau

Indemnités de logement aux Instituteurs et Instituteuses

Année le 5-1-24

Le Conseil municipal accepte le rappel de l'indemnité de logement à accorder aux instituteurs et instituteuses de Pont Rousseau, du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 septembre 1922, qui s'élève à 652.<sup>52</sup> cette indemnité sera prélevée sur les fonds disponibles de la commune.

Ouverture de crédit

Année le 5-1-24

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal vote sur les fonds disponibles de la commune, un crédit de 600 francs à titre de secours spécial aux familles nombreuses diplômés par le Gouvernement. - Ce secours sera réparti comme suit.

- Mme Collin au Jovitais - 100 francs
- Mme Lacroix rue du Calvaire - 100 "
- M<sup>me</sup> Gallais à la Chinard - 100 "
- M<sup>me</sup> Gabriel à la Blotière - 100 "
- M<sup>me</sup> Benier - Champ de Feu - 100 "
- M<sup>me</sup> Sauvage Stoulin - 100 "

Comité d'Initiative de Pont Rousseau

Monsieur le Maire donne communication d'une lettre du Président du Comité d'Initiative de Pont Rousseau indiquant qu'à la réunion du 27 octobre dernier, la dissolution du comité actuel a été votée à l'unanimité.

Le Conseil prenant acte de cette déclaration regrette d'autant plus cette décision qu'il reconnaît que depuis sa fondation le Comité d'Initiative s'était montré des plus actifs et avait organisé de belles fêtes, attirant dans la commune un public considérable pour le plus grand bien de nos commerçants.

Demande de M. Ordonneau

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Ordonneau, conseiller municipal signalant le mauvais état de la rue de la Bourdonnière dans

Le Bourgeois de Pefe, demandant l'amélioration de l'éclairage dans le quartier et dans celui du Goulet. M<sup>r</sup> le Maire déclare qu'il va se mettre le plus tôt possible en rapport avec la Compagnie du gaz pour la mise en place des candélabres nécessaires dans les quartiers visés ainsi que dans certaines autres agglomérations et ajoute que la rue signalée sera remise en état.

Chemins ruraux non reconnus - Fourniture de matériaux

Soumissions Graton et Bloyard

Monsieur le Maire communique au Conseil les soumissions - Devis de M. M. Graton Francis, entrepreneur à Bauguenais et Bloyard Jean, entrepreneur à Nantes, pour la fourniture des matériaux nécessaires en 1923 pour l'entretien des chemins ruraux non reconnus.

Le Conseil après en avoir délibéré y donne son entière approbation.

Chemins vicinaux ord<sup>rs</sup> N<sup>os</sup> 3 à 20 - Entretien

Soumission Barri

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une soumission - devis de M<sup>r</sup> Barri Ernest, entrepreneur à Nantes, relative aux fournitures de matériaux pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires (N<sup>os</sup> 3 à 20) de la commune de Pefe, pendant les années 1923, 1924, 1925 et 1926.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal y donne son entière approbation.

Fournitures scolaires.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement <sup>pour 1924</sup> du marché de M<sup>r</sup> Porchet, libraire à Nantes, 38 rue de Verdun, étant entendu que les prix convenus seront ceux appliqués à la ville de Nantes.

Répurgeation de Pont-Rousseau  
Cahier des charges

Approbation

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le cahier des charges qu'il a établi en vue de la mise en adjudication du service de la répurgeation dans le quartier de Pont-Rousseau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal y donne son entière approbation et prie Monsieur le Maire de bien vouloir approuver le dit cahier des charges le plus tôt possible, l'adjudication étant fixée au dimanche 23 Décembre courant, et ce, afin



de permettre à l'entrepreneur adjudicataire de prendre des dispositions pour être prêt pour le 1<sup>er</sup> février 1924. —

Agrandissement de la  
Gare de Pont-Rousseau.

Comme suite à diverses réclamations des Industriels et commerçants de la commune, le Maire expose au Conseil que les installations de la gare de Pont-Rousseau, tant pour les services de la Grande que de la Petite Vitesse, ne sont pas en rapport avec le trafic de cette gare.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil délibère :

Considérant que les quais et le hall de la petite vitesse sont manifestement insuffisants pour manutentionner les marchandises, tant pour leur arrivée que pour leur départ et leur livraison.

Considérant que les voies de cours et de débord existantes sont également insuffisantes pour les manoeuvres, le chargement, et le déchargement des Wagons.

Considérant que la disposition de ces voies est defectueuse, qu'elle est une cause de difficultés pour les commerçants qui sont obligés, à plusieurs reprises, et au cours d'une même journée, d'interrompre leurs opérations de manutention; les wagons se trouvent manoeuvrés en instance de chargement ou de déchargement et souvent avec les marchandises non consolidées.

Considérant que les voyageurs au départ n'ont aucune salle d'attente à leur disposition, celle construite pour cet usage étant utilisée pour le service des messageries à défaut d'autre local. De ce fait les voyageurs sont obligés d'attendre soit dans la unique salle déjà très restreinte pour l'enregistrement des bagages soit sur un quai sans abri.

Considérant que le trafic de cette gare a augmenté dans des proportions considérables et que du fait de ses emplacements restreints, il en résulte des retards, des difficultés dans la

livraison des marchandises.

Considérant d'autre part que cette gare dessert l'importante commune de Rezé-Pont-Roussec (population de 11000 habitants), qu'elle est aussi le point de transit de deux lignes départementales desservant des localités très commerçantes en bestiaux et marchandises diverses; que par sa situation dans la banlieue immédiate de la ville de Nantes elle est destinée à un trafic d'année en année plus important.

Le Conseil demande à l'Administration des Chemins de fer de l'Etat de faire toute diligence pour exécuter les travaux nécessaires pour satisfaire à tous les besoins du trafic de cette gare et d'en améliorer les chemins d'accès.

Legs Roiné

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la lettre de M<sup>r</sup> Roiné relative à un legs de 500 en faveur du Bureau de Bienfaisance, donne un avis favorable à la délibération prise par cette assemblée dans sa séance du 28 Novembre dernier.

A. Lehamon  
 J. Guédon  
 J. Gascou  
 P. J. J. J.  
 H. Pétry  
 J. J. J. J.  
 J. J. J. J.

Elections sénatoriales

Procès-verbal de l'élection de 9 Délégués et de 2 suppléants

Le 19 mil neufcent vingt-trois, le deux du mois de décembre, à onze heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Rezé s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vigier Maire. Etaient présents Messieurs les Conseillers Municipaux



Vigier J. B<sup>te</sup> Gendron Clair, Turbel Joseph, Ortronneauy  
 Piquet F<sup>cs</sup> Godet Lion Dupont, Henri, Rector Jean  
 Penaru Francois, Saupin Henri, Garcon Joseph  
 Broussard F<sup>cs</sup> Solgrain F<sup>cs</sup> Le Lamer Alcaudin  
 Fouquet Emest, Boje Joseph, Piquet Edmond, Patrix  
 Artaud Ferdinand.

Absents: Messieurs Sauvestre, Artaud Joseph  
 et Vélazque

Le Conseil a élu pour secrétaire Messieurs  
 Artaud Ferdinand

Monsieur le Président a donné lecture:

- 1<sup>o</sup> Des articles transcrits ci-contre de la loi  
 organique du 2 Août 1875 sur les élections des  
 sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884;
- 2<sup>o</sup> Du décret de convocation des Conseils Muni-  
 cipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs  
 délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale  
 qui doit avoir lieu le 6 janvier prochain dans le  
 département;
- 3<sup>o</sup> De l'article 1. § 3, de la loi du 30 décembre 1878  
 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876  
 visés dans le décret de convocation.

## Election des Délégués

### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil  
 à procéder, sans débat, au scrutin secret et à  
 la majorité absolue des suffrages, à l'élec-  
 tion de 9 délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de  
 son nom, a remis fermé au Président son bul-  
 letin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à  
 10 heures 30. Il a donné les résultats ci-après:  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 19  
 A déduire: bulletins blancs ou ne conte-  
 nant pas une désignation suffisante ou dans lesquels  
 les votants se sont fait connaître . . . . . "

Reste pour le nombre des suffrages exprimés...

Majorité absolue

Ont obtenu :

M. Fouquet Ernest	17 voix	Curbel Joseph	13 voix
M. Gendron Clair	17 voix	Ordronneau Jules	11 "
M. Le Lamer Alexandre	16 "	Codet Léon	11 "
M. Dupont Henry	13 "	Broussard Francis	10 "
M. Piquet Francis	13 "		

Ont réuni la majorité absolue  
 et ont été proclamés délégués :

M. Fouquet Ernest	qui a déclaré accepter le mandat
M. Gendron Clair	is -
M. Le Lamer Alexandre	is -
M. Dupont Henry	is -
M. Piquet Francis	is -
M. Curbel Joseph	is -
M. Ordronneau Jules	is -
M. Codet Léon	is -
M. Broussard Francis	is -

## Election des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes  
 à l'élection de 2 suppléants.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immé-  
 diatement le dépôt des votes a donné les résultats  
 suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne...	19
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître...	"
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés...	19
Majorité absolue	10

Ont obtenu :

M. Piquet Edmond	14 voix	M. Garçon Joseph	13 voix
------------------	---------	------------------	---------

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants

M. Piquet Edmond	qui a déclaré accepter le mandat
M. Garçon Joseph	is -



